

Le RÉSUMÉ DU PROCESSUS MVP 2.0

Pour **les équipes centrales MVP 2.0**

2025 - 2026



Executive Office of Energy
and Environmental Affairs



MVP

Municipal Vulnerability
Preparedness

Utilisez MVP 2.0 pour...

Renforcer la résilience communautaire face aux changements climatiques

Les villes et villages du Massachusetts recensent leurs vulnérabilités climatiques et s'efforcent de renforcer la résilience de leurs communautés. Le programme MVP 2.0 s'appuie sur le travail accompli jusqu'à présent par les communautés et les soutient grâce à **de nouvelles méthodes, de nouveaux outils et de nouvelles ressources** pour renforcer leur résilience.

Qu'est-ce que la résilience

La résilience communautaire est la capacité d'une communauté à répondre aux besoins de ses habitants, de ses quartiers, de ses écosystèmes et de ses infrastructures afin d'anticiper les risques liés aux changements climatiques, d'y faire face et d'en ressortir plus forte.

Les risques comprennent des températures plus élevées, des phénomènes météorologiques extrêmes, l'élévation du niveau de la mer, des inondations, des précipitations plus abondantes et d'autres impacts.

Le programme MVP est géré par le Bureau Exécutif de l'Énergie et des Affaires Environnementales du Massachusetts (EEA). Consultez le [site web MVP](#) pour plus de détails.

En MVP 2.0, vous pourrez :

- Constituer une **équipe centrale** pour piloter le processus MVP 2.0 au sein de votre communauté.
- Bénéficier **d'un accompagnement** pour renforcer la résilience climatique, l'équité et la justice climatique
- Réexaminer les priorités en matière de résilience de votre communauté en y **impliquant la communauté au sens large**
- Travailler ensemble pour développer et **mettre en œuvre un projet pilote** qui renforce la résilience communautaire, avec des financements garantis pour la mise en œuvre
- Mettre en pratique un processus reproductible pour **les futurs financements par subvention** (subventions d'action MVP)

Qui fait partie de l'équipe centrale ?

Votre équipe centrale sera composée d'une dizaine de personnes, y compris du personnel municipal et

agents de liaison communautaire. Les agents de liaison communautaire sont des membres de la communauté qui entretiennent des liens étroits avec la justice environnementale ou d'autres populations prioritaires. Pour les petites collectivités sans personnel municipal rémunéré, le terme « personnel municipal » peut inclure des membres de la communauté qui jouent souvent un rôle similaire à celui du personnel municipal.

Qu'est-ce qu'un projet pilote ?

Un projet pilote est un projet sélectionné par l'équipe centrale qui permettra de faire progresser les priorités de résilience de la communauté, et cela peut être réalisé en 9 à 10 mois. et cela peut être réalisé en 9 à 10 mois. Les communautés recevront 50 000 \$ pour mener à bien un projet pilote. (Les projets régionaux reçoivent 50 000 \$ par communauté.)

Concept fondamental n° 1

Populations de Justice Environnementale

La justice environnementale (EJ) reconnaît que certains groupes de personnes ont eu moins accès aux avantages environnementaux tout en étant exposés à des dommages environnementaux plus importants, en raison de la discrimination raciale, des disparités économiques ou de l'isolement linguistique. Dans le Commonwealth du Massachusetts, les populations bénéficiant d'une justice environnementale sont des zones géographiques spécifiques qui répondent à un ou plusieurs critères fondés sur la race, le revenu ou les langues parlées.

Consultez la [carte interactive de justice environnementale](#) du Massachusetts pour voir les quartiers EJ dans votre communauté, votre région ou votre État.

Concept fondamental n° 2

Populations prioritaires

Les populations prioritaires sont les personnes ou les communautés qui peuvent être touchées de manière disproportionnée par les changements climatiques en raison de circonstances de vie qui augmentent leur exposition aux risques climatiques ou rendent plus difficile leur réaction. Outre les facteurs qui contribuent au statut de justice environnementale (par exemple, le revenu, la race et la langue), d'autres facteurs comme les capacités physiques, l'accès aux transports, la santé et l'âge peuvent indiquer si une personne ou sa communauté sera touchée de manière disproportionnée par le changement climatique. Cela s'explique par des facteurs sous-jacents tels que la discrimination raciale, les inégalités économiques ou les obstacles à l'accessibilité qui créent une vulnérabilité.

Le terme « populations prioritaires » reconnaît que les besoins des personnes possédant ces expériences et cette expertise doivent être prioritaires lors de l'élaboration de solutions de résilience visant à réduire la vulnérabilité aux changements climatiques. **Toutes les municipalités ont des populations prioritaires, même si elles ne disposent pas d'un quartier de justice environnementale.**

Présentation du processus



Phase 1 (5 mois)

Constituer une équipe centrale

- (1) Commencer à constituer votre équipe
- (2) Identifier l'expertise vécue
- (3) Recruter le reste de votre équipe

Phase 2 (6 mois)

Réexaminer les priorités de résilience

- (4) Lancer la collaboration
- (5) Dévoiler la résilience sociale
- (6) Réexaminer des priorités de résilience communautaire

Phase 3 (13 mois)

Mettre en œuvre un projet pilote

- (7) Sélection d'un projet pilote
- (8) Élaboration d'un plan de mise en œuvre
- (9) Mise en œuvre d'un projet pilote
- (10) Réflexion, ajustement et prochaines étapes

Qui est impliqué ?

Vous trouverez ci-dessous le détail des différents rôles. **Les rôles encadrés en orange correspondent aux membres de votre équipe centrale.** Tous les autres soutiennent l'équipe centrale.

Chef de projet municipal - Il s'agit du membre du personnel municipal qui contribue à la direction du projet. Ils travailleront en étroite collaboration avec le prestataire de planification et le partenaire en charge de l'équité pour soutenir le processus et coordonner la logistique du côté municipal.

Membres de l'équipe centrale municipale - Il s'agit des membres du personnel municipal qui composent votre équipe centrale. C'est bien d'avoir des employés qui interagissent régulièrement avec la communauté. Dans les petites municipalités, ces membres de l'équipe peuvent être des bénévoles municipaux. Les bénévoles municipaux peuvent être rémunérés par le biais de subventions.

Membres de l'équipe centrale de liaison communautaire - Les agents de liaison communautaire sont des membres de l'équipe centrale qui entretiennent des liens étroits avec les populations prioritaires de votre communauté ou région et qui peuvent aider à diriger ou à faciliter la sensibilisation auprès de ces communautés. Les agents de liaison communautaire sont rémunérés pour leur temps grâce à des subventions.

Partenaire en charge de l'équité - Chaque municipalité ou région du programme MVP 2.0 est jumelée à un partenaire en charge de l'équité. Le partenaire en charge de l'équité apporte un soutien et des conseils sur des sujets tels que l'engagement inclusif et la manière de mesurer l'impact des projets sur l'équité.

Prestataire de services de planification - Chaque municipalité ou région engagera un prestataire de services de planification à l'étape 1. Le prestataire de planification sera le chef de projet pour les étapes 2 à 8 (jusqu'à la mise en œuvre du projet initial). Le prestataire de services de planification facilitera les discussions, coordonnera la logistique et supervisera la réalisation des livrables.

Conseiller expert - Les équipes principales peuvent faire appel à un conseiller expert pour l'étape 8 afin de les aider à élaborer leur plan de mise en œuvre du projet pilote. Une petite partie de la subvention est réservée au financement d'un conseiller expert.

Fournisseur de mise en œuvre - Le fournisseur de mise en œuvre est la personne ou l'équipe que la municipalité engagera pour mettre en œuvre son projet pilote à l'étape 9.

Coordonnateur régional MVP - Les coordonnateurs régionaux du programme MVP sont des membres du personnel de l'État qui peuvent répondre aux questions et fournir un soutien tout au long du processus.

Concept fondamental n° 3

Mettre l'accent sur l'équité

Le processus MVP 2.0 place l'équité au cœur du renforcement de la résilience communautaire. Mettre l'accent sur l'équité signifie accorder une attention particulière, voire accrue, aux besoins des personnes qui seront les plus touchées par les changements climatiques et veiller à ce que les résultats profitent directement à ces communautés. Afin de placer l'équité au centre des décisions, les décisions relatives

Les mesures nécessaires pour renforcer la résilience doivent être conçues, éclairées ou pilotées par les personnes qui seront les plus touchées par les impacts du changement climatique.

Consultez la page 4 pour identifier les personnes qui pourraient être les plus touchées par les changements climatiques dans votre communauté.

Lorsque nous concevons des solutions pour « tous les membres de la communauté » sans réfléchir à la manière dont la solution profitera aux personnes les plus touchées par les impacts climatiques ou réduira les dommages, nous finissons souvent par renforcer les inégalités et la vulnérabilité au sein de nos communautés.

Placer l'équité au cœur du dispositif est essentiel pour créer des communautés plus fortes et plus résilientes.

Concept fondamental n° 4

Expertise vécue

L'expertise vécue désigne l'expérience directe et de première main que l'on n'acquiert pas par le biais d'un cours ou d'un manuel.

Elle comprend des connaissances et une expertise sur les problèmes, les besoins et les stratégies potentielles pour relever des défis spécifiques, acquises grâce à l'expérience de la vie quotidienne — qu'il s'agisse de l'insécurité du logement, de l'insécurité alimentaire, de l'accès limité aux soins de santé, des barrières linguistiques, des obstacles au transport ou de l'expérience de formes d'inégalité ou d'inaccessibilité, par exemple. L'expertise vécue comprend les connaissances historiques, l'expérience de terrain et les perspectives pertinentes qui sont essentielles pour éclairer les solutions de résilience communautaire.

Phase 1

Constituer une équipe centrale

Dans cette phase, vous formerez une équipe qui travaillera ensemble pour renforcer la résilience communautaire dans votre ville, votre agglomération ou votre région.

Cette phase dure environ 5 mois.
(mois 1 à 5 du processus).

Étape 1 Commencer à constituer votre équipe ◀

Échéancier : 1 à 2 mois

À l'étape 1, votre chef de projet municipal recrute du personnel municipal pour rejoindre l'équipe centrale. Si votre communauté est très petite, cela pourrait inclure des bénévoles municipaux (qui peuvent être rémunérés pour participer à ce projet). Votre chef de projet municipal engage également un prestataire de services de planification (un consultant) pour appuyer le processus.

Si vous êtes un membre de l'équipe centrale municipale, c'est à ce moment-là que vous rejoindrez le processus !

Étape 2 Identifier l'expertise vécue

Échéancier : 1 mois

À l'étape 2, les membres de l'équipe centrale municipale analysent les données communautaires afin de mieux comprendre qui vit et travaille dans leur communauté, et qui sera le plus touché par les changements climatiques.

Dans le cadre de ce processus, ils identifient les points de vue qu'il sera important d'inclure au sein de l'équipe centrale en tant que personnes-ressources communautaires.

Étape 3 Recruter le reste de votre équipe

Échéancier : 2 mois

Les membres de l'équipe centrale municipale identifieront et recruteront des agents de liaison communautaire pour cette équipe. Il pourrait s'agir, par exemple, de publier une offre d'emploi, de contacter des organisations communautaires locales et de parler aux gens dans les lieux publics où se rassemblent les membres de votre communauté. Votre partenaire en charge de l'équité vous aidera à intégrer l'équipe et veillera à ce que chacun bénéficie du soutien nécessaire pour participer pleinement au processus.

Avant de passer à la suite, prenez un moment pour rencontrer l'équipe au complet !

Si vous êtes un membre de l'équipe centrale de liaison communautaire, c'est à ce moment-là que vous rejoindrez le processus !

Phase 2

Réexaminez les priorités en matière de

Dans cette phase, vous étudierez les facteurs qui contribuent à la vulnérabilité ou à la résilience des personnes de votre communauté. Vous utiliserez ensuite vos conclusions pour mettre à jour les priorités de résilience de votre communauté.

Cette phase dure environ 6 mois.
(mois 6 à 11 du processus).

Étape 4 Lancement de la collaboration

Échéancier : 1 mois

À l'étape 4, l'équipe centrale réalise quelques activités de renforcement d'équipe. L'objectif est d'en apprendre davantage sur le processus MVP 2.0, d'apprendre à se connaître et de jeter les bases d'un travail d'équipe efficace.

Ces activités seront facilitées par votre prestataire de planification et votre partenaire en charge de l'équité.

Étape 5 Découvrir la résilience sociale

Échéancier : 3 mois

En équipe, vous commencez ensuite à étudier les facteurs qui contribuent à la vulnérabilité ou à la résilience des personnes de votre communauté. Vous utiliserez la « [Feuille de route pour la résilience sociale](#) », qui pose des questions directrices sur des sujets tels que le logement, les transports, l'alimentation et l'eau. Vous commencerez par renseigner les informations en utilisant les données communautaires et climatiques ainsi que les connaissances de l'équipe. Vous planifierez et mettrez ensuite en œuvre des activités de sensibilisation et d'engagement communautaire afin de recueillir davantage d'informations auprès de la communauté. Votre partenaire en matière d'équité vous accompagnera sur la manière d'aborder l'équité climatique dans votre communauté et de favoriser un engagement inclusif.

Étape 6 Réexaminer les priorités de résilience

Échéancier : 2 mois

Votre ville a identifié des priorités en matière de résilience communautaire lors du processus de planification MVP 1.0 (probablement il y a 5 ans). L'objectif de l'étape 6 est de réexaminer ces priorités et de les mettre à jour en fonction des nouvelles informations que vous avez recueillies sur ce qui sera nécessaire pour renforcer la résilience de votre communauté. Vous contacterez ensuite la communauté pour recueillir ses commentaires sur les priorités mises à jour et les ajusterez si nécessaire.

Phase 3

Mise en œuvre d'un projet pilote

Dans cette phase, vous identifierez, développerez et mettez en œuvre un projet pilote qui contribuera à faire progresser les priorités de résilience de votre communauté.

Cette phase dure environ 13 mois.
(mois 12 à 24 du processus).

Étape 7 Sélection d'un projet pilote

Échéancier : 1 mois

À l'étape 7, l'équipe centrale identifie une à trois idées potentielles du projet pilote pouvant soutenir ses priorités en matière de résilience. Pour trouver des idées, consultez le Guide pratique de résilience climatique municipale ainsi que les actions à envisager et les études de cas du [GEAR](#).

Vous contacterez ensuite la communauté pour recueillir des commentaires sur les idées potentielles du projet pilote et en sélectionnerez une pour aller de l'avant.

Étape 8 Élaboration d'un plan de mise en œuvre

Échéancier : 1 mois

En équipe, vous élaborerez ensuite un plan de mise en œuvre pour votre projet pilote. Votre partenaire en matière d'actions vous fournira un accompagnement sur la manière de mesurer l'impact des projets sur les actions. Une petite partie du financement est prévue pour faire appel à un conseiller expert afin de vous accompagner dans le développement de votre projet. Avant de commencer l'étape 9, votre chef de projet municipal dirigera le processus d'embauche d'un fournisseur de mise en œuvre pour mettre en œuvre le projet pilote.

Étape 9 Mise en œuvre d'un projet pilote

Échéancier : 10 mois

À l'étape 9, vous mettez en œuvre votre projet pilote ! L'équipe centrale travaillera avec le fournisseur de mise en œuvre pour réaliser le projet sur une période d'environ 9 à 10 mois.

Étape 10 Réflexion, ajustements, prochaines étapes

Échéancier : 1 mois

Enfin, vous réfléchirez à ce qui a bien fonctionné et à ce que vous feriez différemment pour les futurs projets de résilience ! Célébrez tout ce que vous avez accompli et réfléchissez aux autres projets que vous pourriez mener à bien grâce au financement par [subvention d'action MVP](#).

MVP 2.0

resilient.mass.gov/mvp